

CHRONIQUES D'ARCHIVES

N°39 | MAI 2024



**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE L'ISÈRE**
SAINT-MARTIN-D'HÈRES



Dauphiné, Saint-Pierre de Chartreuse et le Pic de Chamechaude

Affiche touristique PLM (chemin de fer Paris-Lyon-Marseille)

Roger Sougie, dessinateur ; Cornille & Serre, imprimeur, Années 1930, 63 Fi 25

ÉDITORIAL



Ce numéro printanier de *Chroniques d'archives* a pris racine dans un travail important mené avant même l'installation des Archives à Saint-Martin-d'Hères et qui a débouché sur l'exposition inaugurale du nouveau bâtiment, intitulée « L'homme et la forêt en Isère, enjeux d'hier et d'aujourd'hui ». Cette dernière a été un beau succès, salué par le public pour sa richesse et sa pertinence, à tel point qu'elle a été déclinée sous une forme itinérante et est ainsi, aujourd'hui, régulièrement empruntée par des communes et intercommunalités de notre territoire.

Aujourd'hui, à travers ces pages, nous souhaitons à la fois garder une trace de cet important travail effectué par de nombreux agents des Archives départementales et le mettre en lumière. Car l'exposition en elle-même n'était que « l'arbre qui cache la forêt », et ce dossier de *Chroniques* présente des éclairages inédits, enrichis des apports de classements récents, comme le fonds Charvet, ou des dernières opérations de collecte, comme celle de l'Office national des forêts.

La forêt en Isère, c'est bien plus qu'un simple écosystème. Elle façonne notre paysage, notre économie et notre identité. Elle est au cœur de notre histoire, de nos traditions et de notre quotidien. Et le Département veille à la régénérer à travers son plan « Un arbre, un habitant ».

Je vous souhaite une agréable lecture et vous invite à vous plonger avec enthousiasme dans nos inventaires, débroussailler les fonds pour contribuer à faire l'histoire des forêts iséroises.

Jean-Pierre Barbier

Président du Département de l'Isère



LA FORÊT,

UN ESPACE DE POUVOIR(S)



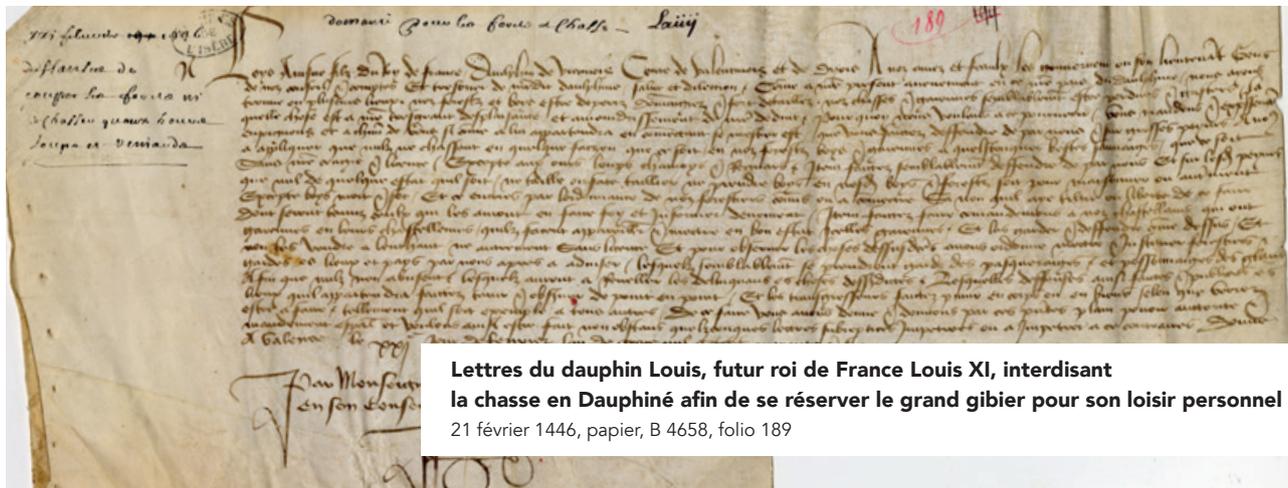
Éboulement de rochers sur le chemin de Vallombrière

Extrait de *Voyage pittoresque à la Grande Chartreuse*, C. Bourgeois,
dessinateur, F. Delpech, lithographe et imprimeur, Paris, éditions Delpech, 1821, 8 Fi 15

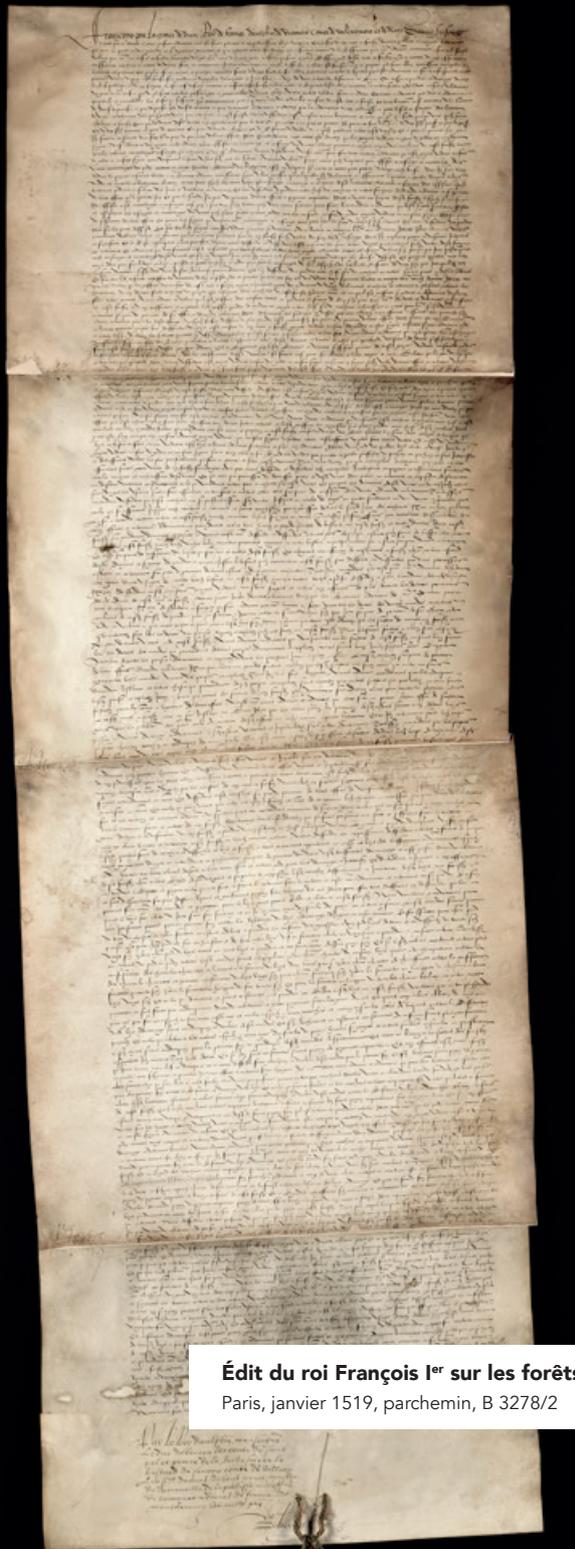
LA CHASSE, UN PLAISIR RÉSERVÉ

L'art de la chasse est réputé avoir été au Moyen Âge un loisir exclusivement réservé aux nobles et toute infraction à ce privilège, sévèrement sanctionnée. Cette généralité ne s'applique cependant pas au Dauphiné. Les délits de chasse n'y furent jamais punis de peines corporelles. Les seigneurs hauts justiciers, et en premier lieu le Dauphin, concédèrent dès le XIII^e siècle à leurs sujets, dans de nombreuses chartes de franchises, le droit de chasser. Les prises sont réservées à la consommation, ou leur vente taxée ou tarifée. Humbert II, en définissant les libertés delphinales à la veille du Transport (1349), garantit à tous ses nobles un autre privilège original : celui de chasser avec chiens et oiseaux dans tout le Dauphiné, à l'exception des garennes et forêts de Claix et Planèse, y compris sur les terres où ils n'ont ni seigneurie ni justice. Le droit de chasse des roturiers ne s'exerce, lui, que dans les limites de leur mandement.

La passion de certains rois de France (Louis XI, François 1^{er}) pour la chasse les conduit à s'en réserver le droit, et à le concéder aux nobles. Pour les roturiers, il est réduit en 1375 à la traque des nuisibles, loups, ours et renards, et aboli par ordonnances royales en 1516 et 1601. Seules les communautés briançonnaises ne fléchissent pas et obtiennent de haute lutte la reconnaissance de leurs prérogatives en 1670. Les moyens de chasser sont par ailleurs réglementés. La chasse au chien d'arrêt ou chien couchant, l'usage de pièges et, jusqu'en 1604, de l'arquebuse, sont proscrits. L'activité est en outre interdite dans les lieux et aux temps de l'année où elle menace les récoltes. Certains animaux sont réservés – le cerf est à partir de 1600 un gibier exclusivement royal – ou protégés – comme, à partir de 1718, les oiseaux qui débarrassent les champs des insectes et chenilles.



Lettres du dauphin Louis, futur roi de France Louis XI, interdisant la chasse en Dauphiné afin de se réserver le grand gibier pour son loisir personnel
21 février 1446, papier, B 4658, folio 189



Édit du roi François I^{er} sur les forêts

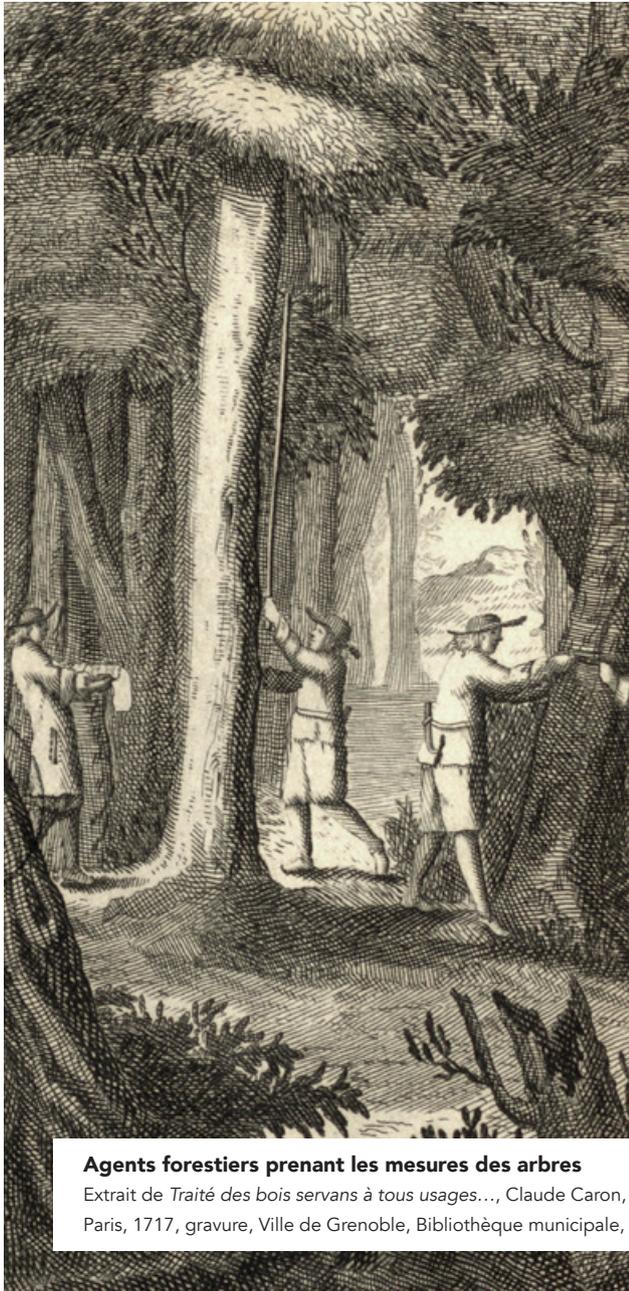
Paris, janvier 1519, parchemin, B 3278/2

GOUVERNER LA FORÊT ?

Le souci des autorités de ménager les ressources forestières est ancien : preuve en est l'ordre donné par le dauphin Humbert II en 1340 de supprimer les martinets et charbonnières du Grésivaudan afin de préserver l'approvisionnement de Grenoble en bois de chauffage. Mais c'est le même prince qui concède au monastère des Carmes de Beauvoir-en-Royans ou aux religieuses de Saint-Just de Claix des droits d'usage dans ses forêts domaniales dont les bénéficiaires vont abuser... Préoccupés par les atteintes à leurs domaines de chasse, les rois de France tentent de faire respecter un usage raisonnable des ressources forestières.

L'édit de 1516 pris par le jeune roi François I^{er} comprend 92 articles.

Le texte fondamental « sur le fait des Eaux et Forêts » demeure néanmoins l'ordonnance royale de 1669, œuvre de Colbert dont l'objectif est de doter la France d'une flotte de vaisseaux de guerre ; la construction navale exige des arbres âgés, de très grandes dimensions.



Agents forestiers prenant les mesures des arbres

Extrait de *Traité des bois servans à tous usages...*, Claude Caron, Gosselin éditeur, Paris, 1717, gravure, Ville de Grenoble, Bibliothèque municipale, F.8208

La maîtrise instituée en 1689 pour veiller à son application en Dauphiné s'avère cependant inefficace. Deux opérations de réformation des forêts n'aboutissent guère, suivies d'arrêts du Conseil réglementant les défrichements et le pacage des chèvres. Les autorités sont préoccupées par la surexploitation sans frein des forêts. Une troisième commission de réformation vérifie à partir de 1724 les titres justificatifs de droits et propriétés en forêt. Elle produit un règlement applicable par les trois maîtrises des Eaux-et-Forêts établies à Grenoble, Saint-Marcellin et Die, et le fait diffuser auprès de chaque communauté d'habitants. Très critiquées, les maîtrises sont supprimées par la Révolution.

En 1791 un nouveau régime forestier est institué pour les forêts de l'État et des collectivités ; les forêts privées ne sont quant à elles soumises à aucune obligation. Brusque émancipation, libéralisme, aboutissent à la dévastation des forêts iséroises par les grands marchands de bois et par les communautés villageoises, profitant du vide institutionnel et de l'absence de sanctions.



Sacs à procès, archives du Parlement de Grenoble (série 2B)

XVIII^e siècle, toile de jute

TENSIONS ET CONFLITS AUTOUR DE LA FORÊT

À la différence des terres cultivées, les espaces où l'homme n'intervient pas régulièrement pour produire des ressources (forêts, taillis, landes, pâturages...) restent considérés dans la mentalité collective au fil des siècles comme un bien commun dont chacun peut profiter, à titre collectif ou individuel. Les notions contestées ou revendiquées de propriété pleine et entière, de concession de droits d'usage à titre gracieux ou en contrepartie de redevances aux noms divers, l'imprécision des limites avant la cadastration forment

le socle d'innombrables tensions sur le terrain : coupes abusives, dépauissance par les chèvres, porcs et bovins, dégradations des arbres...

Les archives d'innombrables procès sont parvenues jusqu'à nous : soutenus parfois pendant plusieurs décennies, ils opposent le plus souvent communautés d'habitants et ordres religieux, grands bénéficiaires de domaines forestiers donnés par les maîtres du sol au moment de leur fondation, alors même qu'ils avaient auparavant concédé des droits d'usage aux paysans...

Ces procès contiennent parfois des copies d'archives remontant au Moyen Âge dont les originaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les Chartreux se révèlent particulièrement inflexibles. Lorsqu'un contentieux les oppose à un seigneur, même de rang élevé comme Nicolas Prunier de Saint-André à propos de la forêt de la Sylve-Bénite, ils n'hésitent pas à faire intervenir leurs appuis politiques : en 1687 ils font appel à Louvois, l'un des principaux ministres de Louis XIV. Dans la plaine de la Bièvre, les droits d'usage dans la forêt du Vert opposent les habitants des mandements de Bressieux et Brezins à leurs seigneurs pendant trois siècles entre 1581 et 1780, avec de violents épisodes en 1770-1773. Certains procès traversent la Révolution : en 1771 l'inféodation par le roi de la forêt de Chambaran au comte, puis duc de Clermont-Tonnerre, et au marquis de Monteynard, soulève l'opposition de la commune de Roybon. Le contentieux ne sera définitivement tranché qu'en 1835 !

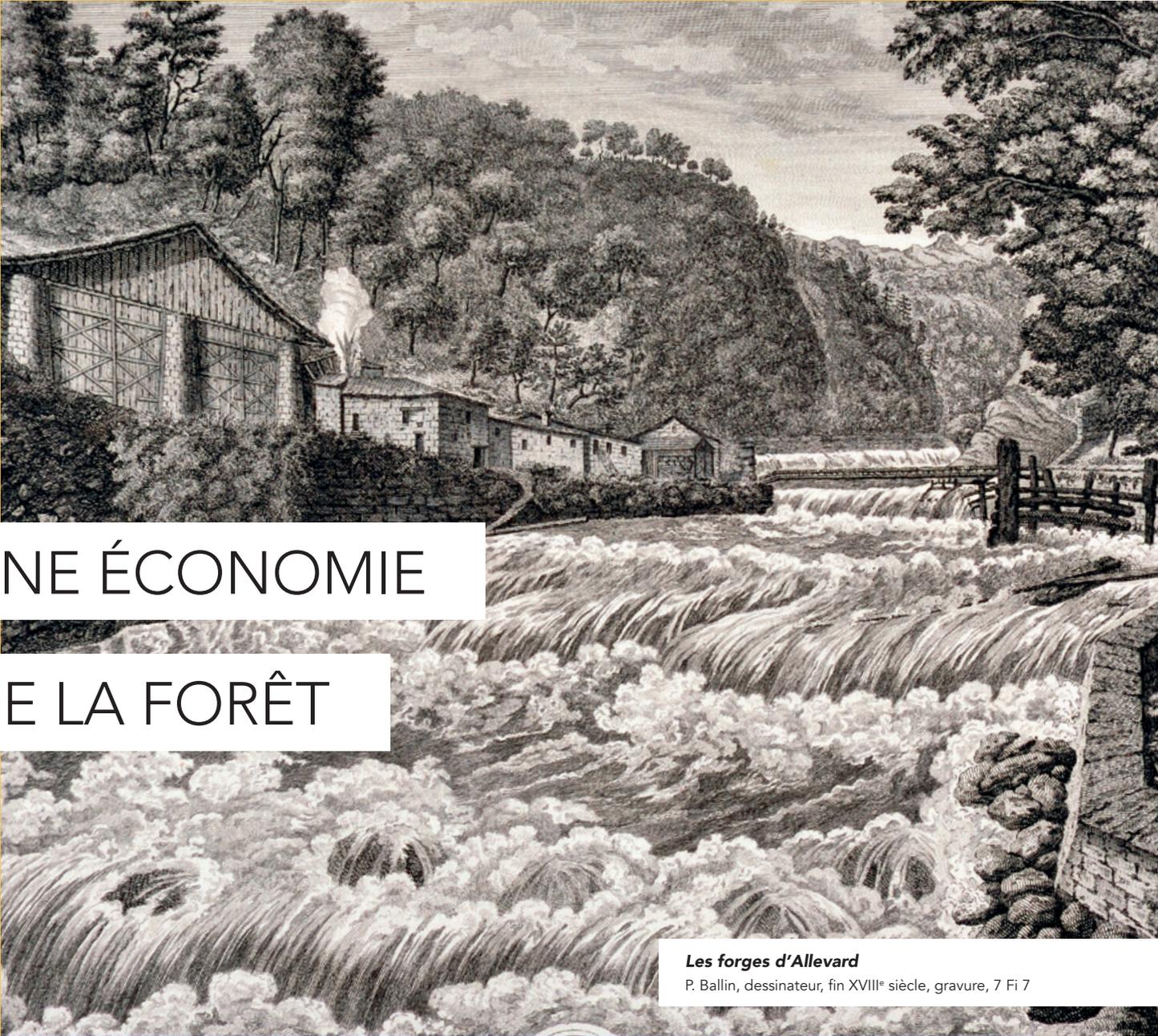
ÉMEUTES ET SÉDITIONS

DANS LE VERCORS

Le canton de Villard-de-Lans, dans le Vercors, est touché par des émeutes forestières dans les années 1830 à 1860, résultant de tensions cumulées depuis la mise en place du cadastre et la détermination de la propriété foncière et donc la jouissance du produit de la vente du bois. Les bois d'Autrans, correspondant à 3 000 hectares soit plus de 40% du territoire, sont majoritairement communaux, avec des adjudications des coupes au plus offrant (ou au mieux placé dans la hiérarchie sociale). Les bois sont mal entretenus et leur rendement plus faible qu'escompté. L'arrivée d'un garde forestier extérieur, moins impliqué dans les relations sociales complexes du village, moins influençable aussi, ainsi que l'usage du marteau pour la vente de bois communal ne permettent plus les ventes non autorisées. Les 2 et 23 mars 1848, le garde forestier et le maire d'Autrans sont outragés dans l'exercice de leurs fonctions. Le 2 avril 1848, le garde général et le brigadier forestier sont agressés ; une enquête est ouverte, la troupe monte de Grenoble pour arrêter les coupables (dix personnes), une nouvelle émeute a lieu le 7 avril.

L'affaire est rapidement instruite, jugée le 17 mai au tribunal correctionnel de Grenoble, condamnant une partie des meneurs de quinze jours à trois mois de prison suivant la gravité des faits.

Pour aller plus loin, voir G. Della Vedova, *Les acteurs du développement rural en Isère (canton de Villard-de-Lans, XIX^e-XXI^e siècles)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Luc Mayaud, 2016, p. 315 et p. 1337 et suiv. pour la transcription de documents provenant de la cour d'appel et du tribunal correctionnel de Grenoble.

A detailed engraving of a forge complex in a forested valley. In the foreground, a river flows over a series of stone dams, creating a waterfall with white foam. To the left, a large wooden building with a stone base and a gabled roof stands on a hillside. A plume of white smoke rises from a smaller stone building behind it. The background features a dense forest of tall trees and a mountain range under a cloudy sky. The entire scene is rendered in a fine-line engraving style.

UNE ÉCONOMIE DE LA FORÊT

Les forges d'Allevard

P. Ballin, dessinateur, fin XVIII^e siècle, gravure, 7 Fi 7

LES FORÊTS ET LE DÉVELOPPEMENT DES PREMIÈRES INDUSTRIES

Durant cinq cent ans, du XIV^e au XIX^e siècle, la « faim de bois » est une préoccupation permanente des habitants et des administrateurs dauphinois : alors que la population et en parallèle la demande industrielle augmentent, comment équilibrer les besoins vivriers et les nécessités du développement économique ?

L'exploitation des mines consomme beaucoup de bois pour l'étagage des galeries et la technique d'extraction du minerai d'argent ; la métallurgie et les forges sont grandes dévoreuses... Édits, règlements n'y font rien : le déboisement progresse trop rapidement. Sous la pression du quotidien et la recherche du profit immédiat, sans connaissances sylvicoles, les forêts se réduisent comme peau de chagrin.

Les propriétaires d'immenses domaines forestiers, possédant aussi des filons miniers, sont à l'abri des interdictions de construire de nouvelles installations : les Chartreux, premiers maîtres de forges à la Grande-Chartreuse mais aussi à Saint-Hugon ; les Barral à Allevard, et de l'autre côté de la vallée du Grésivaudan, les Marcieu à Saint-Vincent-de-Mercuze qui se sont constitué un patrimoine foncier impressionnant, parviennent seuls à maintenir leurs hauts-fourneaux en activité, une partie seulement de l'année.

Établis en Chartreuse et surtout dans la forêt de Chambaran dès le XIV^e siècle et jusqu'au XVIII^e, les verriers sont accusés par les forestiers de couper même des arbres de haute futaie.

Les tableaux statistiques établis par l'Intendance de Grenoble montrent l'inquiétude des autorités : sans autre combustible que le charbon de bois, impossible de produire davantage de fer et d'acier, essentiels à l'économie.

Au sortir de la Révolution et de l'Empire, lorsque la superficie forestière est au plus bas, les inspecteurs des Eaux-et-Forêts s'opposent systématiquement à toutes les demandes d'installation de nouvelles scieries et de hauts-fourneaux. Il faut justifier d'une autonomie forestière pour obtenir l'autorisation. Ce n'est que vers 1850, avec l'usage généralisé du charbon minéral, et son transport par rail que la pression sur la forêt retombera.

LES LIVRETS JOURNALIERS, CHRONIQUES DES FORÊTS ISÉROISES



**Livrets journaliers du forestier
Augustin Perrier, 1884 – 1892,
8873 W 9**

En février 1874, Julien Repellin alterne temps à domicile à cause du mauvais temps, tournées à Lans-en-Vercors et notifications de jugements pour délits forestier. Garde forestier dans le Vercors, il remplit consciencieusement son livret journalier en décrivant ses circuits de surveillance, les travaux de plantations et de coupes, le recensement des chablis ou les

constats d'infractions. Institué par le Code forestier de 1827, le livret journalier est un outil réglementaire de première importance pour l'administration des Eaux-et-Forêts en cas de contentieux avec les riverains, entreprises de travaux ou autres acheteurs de coupes. Tenu successivement par les différents titulaires de poste sous forme papier jusqu'à son informatisation en 2016, le livret révèle une dimension historique insoupçonnable, illustrant au plus près la vie d'un territoire forestier.

L'Isère étant un grand département forestier (38% de la surface du territoire), l'activité des gardes y a été intense. Plus de 1000 livrets journaliers sont ainsi conservés aux Archives départementales, couvrant l'intégralité des différentes régions forestières : plateaux des Bonnevaux et de Chambaran, vallée du Grésivaudan, plateaux du Vercors et de Chartreuse, hauteurs de

Belledonne, Matheysine et Trièves, Oisans. Du livret de Goncelin en 1828 jusqu'au registre d'ordre de La Côte-Saint-André en 2016, ce corpus, collecté progressivement auprès de l'Office national des forêts, permet de prendre le pouls des territoires forestiers isérois durant près de deux siècles.

Sources inestimables au carrefour des histoires climatique, administrative, ethnographique et géographique, ces livrets démultiplient les champs de recherche historique : politiques d'aménagement de la forêt dans le département, mémoire des événements et risques naturels, parcours de vie de forestiers... Un état des versements est disponible en salle des inventaires pour découvrir ces livrets.

TRAVAILLER EN FORÊT HIER ET AUJOURD'HUI



La coupe de bois pour les papeteries Bergès à Lancey
Début XX^e siècle, photographie, 282 J 2

Jadis l'exploitation du bois en forêt, particulièrement en zone de montagne, était un travail manuel très pénible et dangereux : abattage, écorçage, transport des grumes et sciage épuisaient et pouvaient mutiler ou tuer les hommes ; faute de chemins, les troncs étaient traînés par des chevaux ou des bœufs, jetés dans des couloirs très rapides, les « jets », ou glissaient sur des chemins de bois, les « rizes » jusqu'au pied des forêts. Ils étaient transportés en traîneaux jusqu'aux scieries dont le mécanisme était actionné par la force hydraulique jusqu'au XIX^e siècle. Dans de vastes zones très difficiles d'accès (Chartreuse, Vercors, Belledonne), la seule façon de tirer profit de la forêt était de couper même de grands arbres pour en

faire du charbon de bois, destiné à alimenter les foyers domestiques ou industriels (forges, verreries etc.). Seuls les grands propriétaires forestiers pouvaient améliorer l'extraction des troncs, en faisant aménager des chemins ou en posant des câbles, comme les Chartreux le firent au XVIII^e siècle pour leur forêt de la Petite Vache à Curière. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle et surtout au XX^e siècle que l'administration des Eaux-et-Forêts fit réaliser des routes forestières (Vercors, Chartreuse, Belledonne) qui permirent de faciliter les coupes de bois. Chevaux et bœufs traînaient les grumes, tractaient les charrois jusqu'à l'invention du moteur thermique et l'apparition des premiers camions.



Matériel et outils agricoles en bois

Extrait de *La nouvelle maison rustique ou Economie générale de tous les biens de campagne...*, par le sieur Leger, Paris, 1721, 46 J 617/1

Le travail en forêt faisait vivre tout un monde : bûcherons, scieurs, muletiers, bourreliers, forgerons pour l'entretien des harnais et des outils. Depuis la fin du siècle précédent, le recours à la main d'œuvre saisonnière étrangère s'était généralisé (travailleurs italiens bergamasques ou piémontais, espagnols, aujourd'hui en provenance des pays de l'Est).

Peu à peu depuis les années 1960, le nombre impressionnant de petites scieries établies sur tous les torrents diminua. De grands établissements s'installèrent dans les plaines, à proximité des grandes routes. Mais la mondialisation du commerce, faisant chuter le prix du bois, porta un grave coup à toute la filière bois.



Scierie de l'Aiguille à l'entrée des Gorges de la Bourne
1891, photographie, 8 Fi 9

LE COMMERCE DU BOIS AU LONG COURS



Vue de la ville de Grenoble, prise de la porte de la Graille

Extrait du *Voyage pittoresque de la France* [Dauphiné], François Denis Née, graveur, 1784, gravure, 8 Fi 5

En dépit des difficultés de transport dues à l'absence de chemins, au relief montagneux, le bois d'œuvre pouvait faire l'objet d'un commerce au long cours grâce à la présence de cours d'eau navigables. Extraits des forêts à force d'hommes, de bœufs, de mulets, les bois du Dauphiné descendaient l'Isère puis la vallée du Rhône assemblés en radeaux ; ils ont fait l'objet d'un commerce important documenté dès la mi-XIV^e siècle. En Vercors, de riches marchands font descendre les grumes à Sassenage où elles sont assemblées en trains de bois et acheminées vers la Provence, région pauvre en arbres de haute taille. La cité pontificale d'Avignon, en pleine expansion, réclamait alors énormément de bois pour les édifices religieux et civils.

Malgré les risques encourus par les marchands, les radeliers et les mariniers (accidents, perte de radeaux, vols, faillites), les convois de troncs, de madriers et de planches formaient un trafic important, soumis aux tarifs des péages royaux sur l'Isère et le Rhône.

Sous le règne de Louis XIV, le besoin en arbres de haute futaie pour construire la flotte de guerre place le Dauphiné au premier plan des fournisseurs de bois pour les arsenaux de Toulon. Les archives mettent en lumière les associations commerciales (« sociétés ») formées par des entrepreneurs, des négociants et des transporteurs comme les Charvet et les Rubichon et laissent entrevoir les risques et les aléas des affaires. Les radeaux descendaient jusqu'à Arles puis les bois étaient chargés sur des bateaux pour être débarqués à Toulon.

Ce moyen de transport resta pratiqué jusqu'au développement des chemins de fer, et même jusqu'au début du XX^e siècle. La construction de barrages mettra fin au caractère navigable de l'Isère.

Ce n'est qu'au XX^e siècle que la construction de routes et de pistes forestières permit l'usage de camions grumiers.



Éléments de l'architecture navale ou traité pratique de la construction des vaisseaux

Henri Louis Duhamel du Monceau, Paris, 1752, gravure, BIB 4°1518

LES DÉBOIRES D'UN MARCHAND DE BOIS

En 1712, un marchand de Sassenage, Benoît Repellin, s'établit en société avec un autre marchand, Joseph Michel. À la suite de cette convention, le sieur Repellin achète une cargaison de bois qu'il fait conduire à Arles. Et là, les ennuis commencent : la cargaison est saisie par deux fois par les fermiers des douanes, et immobilisée plusieurs mois à Arles puis à Marseille le temps de procès en raison du règlement insuffisant des tarifs des péages de Provence. Notre marchand perdit une année de profit et déboursa d'importantes sommes pour récupérer son bois. La société ne tiendra pas longtemps : dans un acte notarié du 20 décembre 1715, Benoît Repellin déclare « se désister et départir de la Société et Commerce de bois qu'il a fait avec le sieur Joseph Michel marchand ».

Ce dernier est alors criblé de dettes et la société est en faillite. Il est arrêté peu après à Sassenage. Ses déboires financiers sont une aubaine pour l'historien : Benoît Repellin transportait dans une sacoche les papiers de la société lors de son arrestation. Ce dossier est une mine d'informations sur l'exportation du bois dauphinois vers la Provence. Celle-ci, pauvre en forêt, était obligée de s'approvisionner dans les régions boisées pour les besoins quotidiens de sa population et pour ses chantiers navals. La correspondance de ce marchand ainsi que ses comptes (sous-série 2B, procédures criminelles du Parlement de Grenoble) donnent un aperçu global du fonctionnement d'une petite entreprise de transport de bois au début du XVIII^e siècle de sa création à sa faillite.



GÉRER ET PROTÉGER LA FORÊT

DU XIX^e SIÈCLE À NOS JOURS

Garde forestier sur le terrain

Début XX^e siècle, photographie fonds RTM, 7235 W 819

L'ESSOR D'UNE ADMINISTRATION FORESTIÈRE

Sous la Restauration, l'administration forestière est rattachée à la Régie de l'Enregistrement et des Domaines, car les forêts sont considérées seulement comme une ressource financière destinée à combler l'endettement de la France. Le personnel forestier défend une gestion à long terme de la forêt, mais la tâche est rude face aux besoins quotidiens des populations et à la pression des négociants en bois et des industriels. Le Code forestier de 1827 qui restera en vigueur jusqu'en 1951 permet de mettre en place une nouvelle politique de la forêt. C'est un compromis entre le dirigisme de Colbert et le libéralisme de la Révolution. Les Eaux-et-Forêts gèrent en plus des forêts domaniales, issues des domaines royaux et des biens de la noblesse et du clergé nationalisés en 1789, les forêts communales : la gestion raisonnée de ces dernières ne s'imposera qu'après plusieurs décennies d'opposition de la part des communes et de fortes tensions avec certains particuliers.

L'administration forestière, très hiérarchisée, formée à l'École forestière de Nancy, comprend des conservateurs, des inspecteurs et des sous-inspecteurs. Fortement implantée sur le terrain, car ils vivent dans des maisons forestières, des gardes généraux et des gardes veillent à la bonne exploitation de la forêt et sanctionnent les auteurs de délits. L'administration pluriséculaire des Eaux-et-Forêts cède la place en 1964 à l'Office national des forêts. Ensuite, avec les lois de décentralisation, de nouveaux acteurs interviennent : outre les collectivités locales, les associations de propriétaires forestiers, les organismes interprofessionnels de la filière bois

participent à la gestion des forêts. La loi d'orientation forestière de 2001 et surtout le nouveau Code forestier de juillet 2012 prennent en compte la gestion durable, la protection de la diversité végétale et animale. En 2003, l'Isère s'est dotée d'une charte forestière de territoire déclinée en six chartes de massifs.

Le Département de l'Isère soutient les acteurs de la filière bois.



Garde forestier sur le terrain

Début XX^e siècle, photographie fonds RTM, 7235 W 1290



Ravine du Villard

Entraigues, 1877, photographie fonds RTM, 7235 W 1884

LA RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE

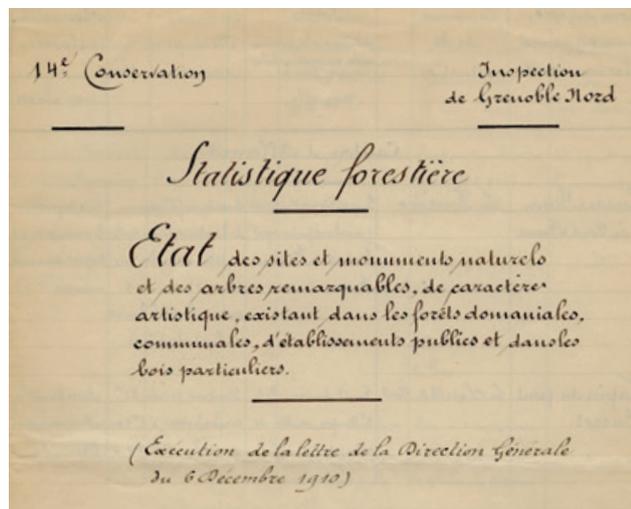
Depuis des siècles, on connaissait les impacts du déboisement dans les zones montagneuses, mais on s'y résignait faute de moyens humains et techniques. Les inondations de 1840, 1856 et surtout 1859, avec des crues dévastatrices dans les Alpes, provoquent une réaction et une politique volontariste est alors impulsée. Les lois de 1860 sur le reboisement des montagnes et de 1864 sur la reconstitution des pelouses d'altitude (ré-engazonnement) très contraignantes pour les populations locales soulèvent des oppositions massives. Elles sont abrogées par la loi de 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne, vue comme un dispositif plus équilibré qui facilite la poursuite des opérations de reboisement. Le service de la RTM est né. On s'emploie à la reforestation, à la correction des torrents pour endiguer les effets dévastateurs des crues, et aux améliorations pastorales. Dès 1886, l'appareil photographique devient un outil habituel des forestiers :

des collections de plaques de verre et tirages sont ainsi constituées, essentiellement jusqu'en 1914, témoignage sans égal des actions de terrain et de l'évolution des paysages, avec des vues prises au même endroit à plusieurs décennies d'intervalle.

La période d'entre-deux-guerres voit un ralentissement des travaux, en raison des effets conjugués de l'exode rural (réduction des besoins de protection de la population montagnarde contre les ravages naturels) et des difficultés économiques. Le développement des activités touristiques liées à la montagne entraîne une mutation des missions de la RTM : il faut renforcer la prévention des risques naturels (loi Montagne de 1985). Les services RTM s'investissent activement dans ce travail pour le compte de l'État, des collectivités ou des aménageurs avec des missions d'intérêt général étendues, telles que la cartographie préventive, les plans de prévention des risques ou l'enquête permanente sur les avalanches.

ÉDUCER À LA FORÊT

Au début des années 1920, l'administration des Eaux-et-Forêts souhaite donner une nouvelle image de la forêt : elle doit être valorisée grâce aux « séries artistiques » et la protection des arbres remarquables et par l'amélioration de l'accès des promeneurs. Les forestiers sont investis d'un rôle d'enseignement et de propagande. Les programmes des Écoles normales intègrent au début des années 1950 des cours de sylviculture. Sous la conduite des forestiers, les futurs enseignants font des sorties de terrain. Des « causeries radiophoniques » sont régulièrement diffusées, animées par des forestiers qui contribuent à partir de 1956 à la publication « Terre Dauphinoise ».



Administration des Eaux-et-Forêts

Statistique forestière : état des sites et monuments naturels, arbres remarquables [...], 1910, papier, 6410 W 65



Groupe d'élèves-institutrices, visite de terrain organisée par la RTM

Manival, 1923, photographie fonds RTM, 7235 W 1424/1

Dix ans plus tard, les aspects environnementaux complètent les programmes de formation des instituteurs. En 1964, le Ministère de l'agriculture met en avant le rôle d'espace récréatif, et confie à l'Office national des forêts la mission d'ouvrir les forêts domaniales aux promeneurs grâce à des sentiers, panneaux signalétiques, aires de pique-nique, parkings. L'État accorde alors des subventions pour des travaux de reboisement et d'amélioration forestière à but touristique. Mais l'engouement massif de populations toujours plus nombreuses vers les espaces verts forestiers périurbains engendre un afflux de véhicules à moteur, le développement de pratiques sportives parfois peu respectueuses de l'environnement, des dégradations voire des incendies... L'ouverture des forêts au public n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Les plans de gestion ou d'aménagement des forêts doivent désormais comporter les itinéraires et stationnements réservés aux véhicules, et les zones d'accueil à équipements légers pour pique-nique, détente et jeux.



LA CHARTREUSE,

MASSIF FORESTIER PAR EXCELLENCE

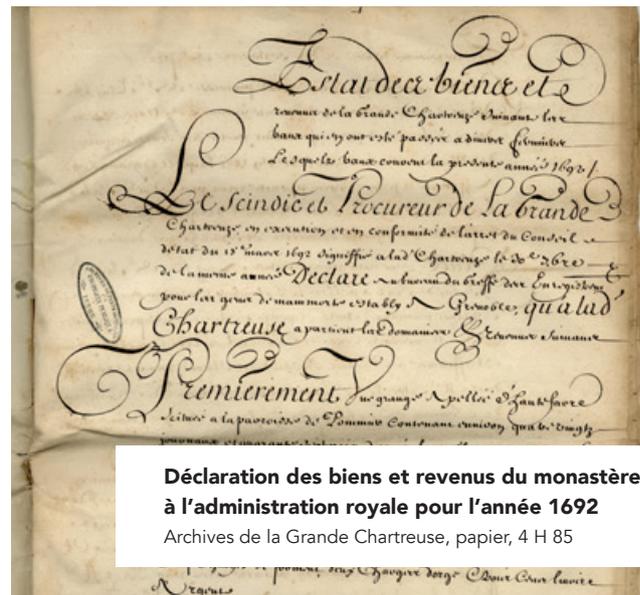
Plan de la montagne et forêt de Gennieux

Archives de la Grande Chartreuse, 1680, cahier parchemin rehaussé à la gouache, 4 H 267/11



Les grandes forêts qui couvraient le massif ne furent d'abord pour les Chartreux que le cadre protecteur de leur Désert. Le bois était utilisé pour leurs besoins domestiques ; converti en charbon, il alimentait leurs forges car l'activité métallurgique des moines était importante. Ce n'est qu'à partir de la fin du XVII^e siècle que les Chartreux, sous l'impulsion de Dom Innocent Le Masson, se lancèrent dans une exploitation raisonnée de leurs ressources forestières. Affirmant avec une grande fermeté leurs droits de propriété envers les communautés d'habitants voisines, conscients des bénéfices d'une gestion à long terme des forêts, les Chartreux pratiquaient avant l'heure une « sylviculture montagnarde » basée sur le « jardinage » de la forêt, avec des prélèvements légers. Cette gestion très moderne faisait l'admiration des contemporains. Aussi les forêts principales du couvent échappèrent-elles à la mise en vente au moment de la nationalisation des biens de l'ordre, en dépit des fortes pressions des négociants. Préservées en partie par la mise en régie de 1792 à 1816, la forêt de Chartreuse forma la plus belle forêt domaniale de l'Isère. La grosseur des bois, leur exceptionnelle qualité étaient réputées. Les forêts plus éloignées furent cependant pillées pendant plusieurs décennies par les habitants et les marchands, et des coupes à blanc de milliers d'arbres de 120 à 200 ans dégradèrent durablement le massif. Gérés ensuite par les Eaux-et-Forêts, la forêt de Chartreuse connut plusieurs types d'exploitation avant son premier plan d'aménagement en 1865. Désenclavé grâce à la construction d'une route carrossable de Saint-Laurent-du-Pont à Saint-Pierre-de-Chartreuse en 1856, le massif s'ouvre enfin. Avant le développement du tourisme,

l'exploitation du bois faisait vivre toute la région. De nombreuses scieries (jusqu'à 9 à Saint-Laurent-du-Pont en 1922 ; 34 dans le massif en 1953) débitaient les troncs. La production de bois d'oeuvre était estimée en 1953 à 50.000 m³ par an. Les évolutions économiques, la mondialisation du commerce portèrent un coup très sévère à l'industrie forestière, tandis que l'activité touristique s'amplifiait. Menée avec ténacité, une politique de mise en valeur de la forêt et de redéveloppement de la filière bois a porté ses fruits : la forêt domaniale de la Grande Chartreuse a reçu en 2015 le label Forêt d'Exception®. Grâce au Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse soutenu notamment par le Département de l'Isère et le Parc naturel régional, le bois de Chartreuse bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée depuis 2018, une première en France.



LE POINT SUR...

LA COLLECTE DES ARCHIVES FORESTIÈRES



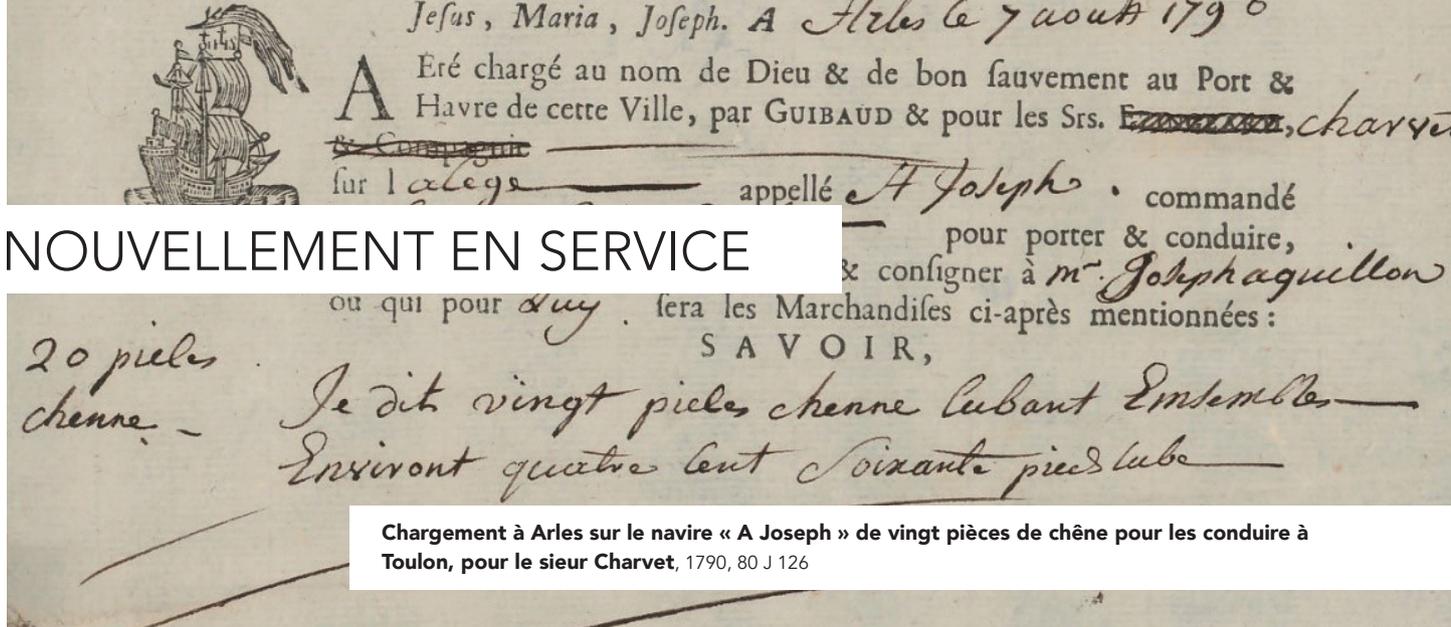
Plan toilé des forêts du Vercors

Office national des forêts, 8995 W 2

À l'automne 2021, l'exposition *L'homme et la forêt en Isère. Enjeux d'hier et aujourd'hui* inaugure la politique de médiation culturelle mise en place dans le nouveau bâtiment des Archives départementales. À cette occasion, des visites spéciales pour les agents de l'Office national des forêts sont organisées à plusieurs reprises, permettant de renouer le contact avec cette administration, acteur majeur de la gestion des surfaces forestières dans le département.

Sensibilisés à l'aspect patrimonial des archives forestières, une nouvelle dynamique de collecte locale est alors initiée. L'accent est mis sur les sept unités territoriales de l'ONF, échelons de proximité quadrillant l'ensemble des massifs forestiers isérois : Bas Dauphiné, Chartreuse-Voironnais, Trièves, Grésivaudan, Vercors, Grenoble et Oisans-Matheysine. En collaboration étroite avec les forestiers, de nombreuses séances de travail sont organisées *in situ* par les Archives départementales, permettant d'enrichir ce fonds (Administration des Eaux-et-Forêts puis Office national des forêts).

En 2023, sept versements représentant 15,65 mètres linéaires ont été réalisés. Les Archives départementales ont alors classé certaines typologies documentaires récurrentes couvrant la période 1828-2016 : livrets forestiers, livrets d'ordres, procès-verbaux d'aménagement et de révision d'aménagement, procès-verbaux d'arpentage et bornage, carnets d'attachement, calepins de journée, calepins de martelage, catalogues annotés de vente de bois, carnets de pépinière, documentation professionnelle... À noter également la présence de nombreux plans toilés, outils de travail iconiques du forestier en tournée dans son secteur ; ces derniers désormais mis à plat sont conservés dans les meubles à plans des Archives départementales. S'imaginer en balade dans la forêt domaniale de la Grande Chartreuse à la fin du XIX^e est dorénavant possible : avis aux amateurs !

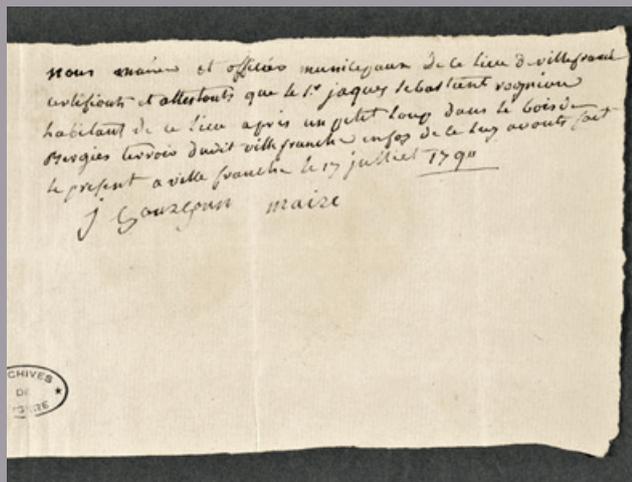


Classés en 2023, les documents composant le fonds intitulé « familles Dupuy, Charvet et autres familles alliées » (80J) mais principalement composé des archives de la famille Charvet, permettent de retracer la vie quotidienne des membres de cette famille de notables dauphinois entre le XVI^e et le XX^e siècle.

L'intérêt majeur de ce fonds se trouve dans la figure de Jean-Baptiste Charvet dit « le Cadet » (1737-1798), et plus particulièrement dans sa vie professionnelle. Il débute sa carrière en tant que conducteur d'équipages de voitures de sels, au sein d'une société dans laquelle son père a des intérêts, et se tourne progressivement vers une activité de négociant à plein temps. Sa profession l'amène à effectuer de très nombreux voyages le long de la vallée du Rhône entre Lyon, Valence, Avignon, Beaucaire, Arles ou encore Marseille, tout en passant régulièrement par Grenoble, son lieu de résidence. Jean-Baptiste se concentre plus particulièrement sur le commerce du bois provenant de la Chartreuse, du Bugey et de la Provence,

afin de fournir différents clients dont l'arsenal de la Marine de Toulon. Pour ce faire, il monte de nombreuses sociétés afin d'organiser au mieux les différents aspects de ce commerce. Grâce aux différentes relations qu'il a pu nouer, mais aussi à ses connaissances en termes de navigation fluviale, Jean-Baptiste Charvet se distingue dans les travaux effectués pour l'aménagement des quais du Drac et de l'Isère à Grenoble ainsi que pour ceux du Rhône à Valence dont il est nommé adjudicataire. Fonds de négociant exceptionnellement complet comprenant correspondance et comptabilité (80J53-66 et 80J67-125), dossiers d'administration, de gestion des exploitations et d'organisation du transport des marchandises (80J49-52, 80J80-89 et 80J126-129), et dossiers de contentieux (80J130-138), le 80J permet au chercheur de suivre l'ensemble de l'itinéraire professionnel d'un formidable homme d'affaires à la fin du XVIII^e siècle.

AU DÉTOUR DES FONDS



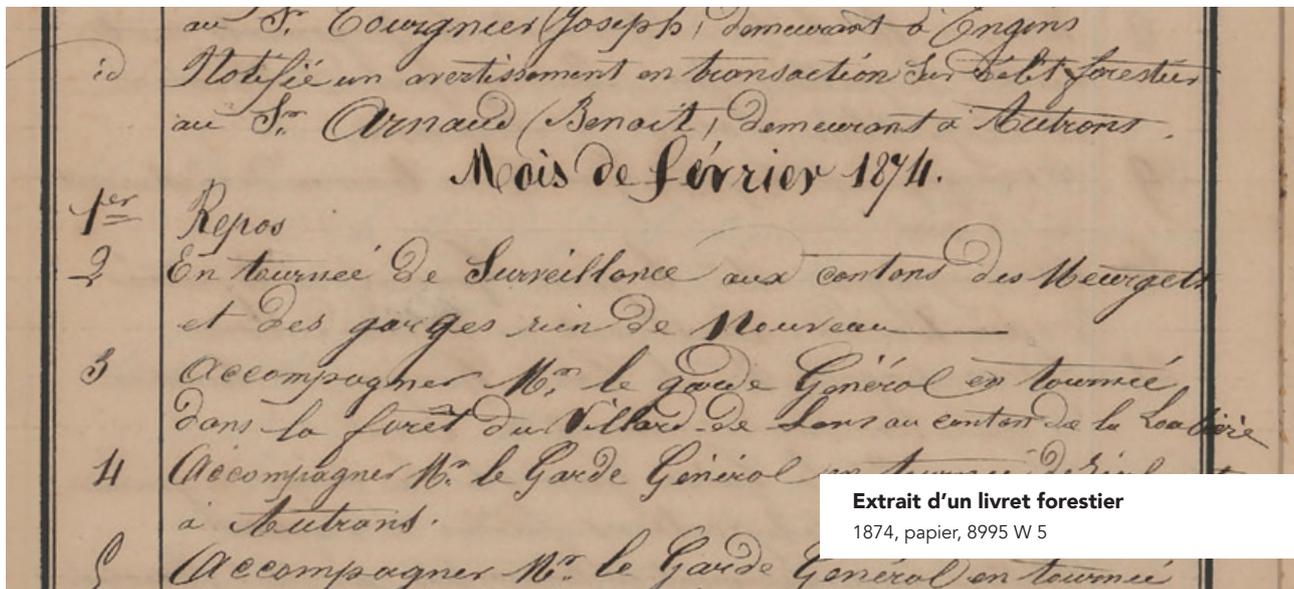
Certificat de prise et oreilles de louveteau
1790, 3 C 8

« Promenons-nous dans les bois, pendant que le loup n'y est pas... »

Juillet 1790. Le sieur Jacques Sébastien Rognion, habitant de Villefranche (-le-Château, dans l'actuelle Drôme), a pris un louveteau dans le bois de Bergiès et fournit ses deux oreilles aux autorités afin de percevoir la « gratification ordinaire ».

Au XVIII^e siècle, les intendants sont les promoteurs du système de gratifications mis en place pour lutter contre les loups, notamment face aux insuffisances de la louveterie. Des primes sont consenties aux destructeurs de loups, dont le montant varie selon l'âge et le sexe de l'animal, est majoré en cas de rage, mais peut aussi évoluer selon l'état des finances et le degré d'insécurité dans lequel se trouve le pays.

Activité lucrative, la pratique de la chasse au loup se généralise. Pour lutter contre les fraudes, oreilles ou pattes sont très longtemps exigées par les autorités comme preuve afin de déclencher l'octroi de la gratification.



POUR NOUS JOINDRE

Archives départementales de l'Isère
12, rue Georges Percé
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. : 04 76 54 37 81

LETTRE D'INFORMATION

Pour connaître les rendez-vous et actualités des Archives, abonnez-vous à notre lettre d'actualités sur la page « infos pratiques » de notre site internet : archives.isere.fr

CHRONIQUES D'ARCHIVES

Pour recevoir gratuitement *Chroniques d'Archives* en version papier, adressez-nous votre demande par mail : archives-departementales@isere.fr ou par courrier : Archives départementales de l'Isère, 12, rue Georges Percé, 38400 Saint-Martin-d'Hères

Directeur de publication :

Hélène Viallet

Responsable de publication :

Élise Wojszwyk

Coordination :

Mylène Neyret

Crédits photographiques :

Jean-Paul Guillet

Cédric Jean

pour les documents conservés
aux Archives

Ville de Grenoble,

bibliothèque municipale

pour le document p. 7

Conception graphique :

Ink Design

Impression :

Press'Vercors

Merci aux agents des Archives
qui ont contribué à ce numéro :

Aurélié Bouilloc

Jean-Sylvain Rey

Sonia Reymond

Vincent Rousseau

Éric Syssau

Clara Vinourd

Caroline Wahl



COUVERTURE : *Vue de la Correrie prise du chemin de la Vallombrée* • **CI-DESSUS :** *Vue générale du désert prise de Valombrée*
extrait de *Voyage pittoresque à la Grande Chartreuse*, C. Bourgeois, dessinateur, F. Delpech, lithographe et imprimeur, Paris, éditions Delpech, 1821, 8 Fi 15